



Bruxelles, le 13 mars 2015

---

### **Le fait de la semaine**

Françoise Grossetête a parrainé cette semaine au Parlement européen l'exposition de l'artiste engagé Hachem Barakzai, consacrée aux droits des femmes en Afghanistan et intitulée *"Afghanistan : le miroir est brisé, l'image reste"*. L'occasion pour la Députée européenne de rappeler que les droits des femmes sont toujours bafoués dans certaines régions du monde : *"certes, la situation des Afghanes a évolué positivement depuis la chute du régime taliban en 2001. Mais face au tarissement de l'aide internationale et à l'instabilité sécuritaire et politique qui menace le pays, un retour en arrière est malheureusement à craindre. L'Union Européenne doit veiller à ce que les efforts accomplis depuis treize ans ne soient pas remis en cause"*.

---

### **Semestre européen : la France à nouveau au cœur des préoccupations**

Mercredi 11 mars, les députés européens adoptaient trois rapports sur le semestre européen, cycle annuel de coordination des politiques économiques des États membres. *"Enfin la croissance revient en Europe. Ce phénomène reste malheureusement fragile et fortement hétérogène"* a souligné Françoise Grossetête.

*"L'Europe doit redevenir attractive pour les investisseurs. Il n'y aura pas de croissance durable sans retour de la confiance. Or cela ne peut passer que par un assainissement des finances publiques et de profondes réformes*

*structurelles"*. Alors que le décrochage de la France est à nouveau pointé du doigt, et que le pays s'est vu accorder un autre délai pour rentrer dans les clous des règles européennes, Françoise Grossetête a dénoncé l'indulgence coupable de la Commission européenne : *"La France est un pays plein d'atouts, qui, faute de réformes, se retrouve au bord du gouffre. Accorder un délai à la France, ce n'est pas lui rendre service, c'est reculer pour mieux sauter ! Bien sûr, la Commission doit être à l'écoute des peuples. Mais elle ne doit pas écouter toutes les sirènes. Donner 2 ans de plus à la France pour faire ses réformes c'est prendre une lourde responsabilité : celle de faire porter aux générations futures le fardeau de la dette"*.

## Le Parlement se mobilise pour l'égalité hommes-femmes

Mardi matin a eu lieu au Parlement européen le vote du rapport TARABELLA qui vise à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'Union européenne. Ce texte présente des propositions pragmatiques afin de faire évoluer positivement les droits des femmes en Europe.

*" Il est temps de réduire les écarts de salaire et de retraite entre les hommes et les femmes, d'améliorer l'éducation et la formation pour un meilleur accès à l'emploi, de briser les stéréotypes et de renforcer notre lutte contre les violences faites aux femmes.*

*Avec mes collègues de la délégation française du Groupe PPE, nous avons souhaité également rappeler notre attachement au contrôle exercé par les femmes sur leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs en adéquation avec les principes développés, en France, par la loi Veil.*

*Toutefois, nous sommes conscients que la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes doit se faire dans le respect des répartitions de compétences entre les États et l'Union européenne et du principe de subsidiarité. Il s'agit là d'un principe fondamental qui ne doit subir aucune exception" a conclu Françoise Grossetête.*

-----

## Paiements par carte bancaire: le Parlement met fin à l'opacité des commissions

Les députés européens ont adopté à une large majorité mardi 10 mars une proposition permettant de limiter les commissions demandées par les banques aux détaillants pour procéder aux paiements des clients. Pour les transactions transfrontalières et nationales par carte de débit, le plafond conclu s'élèvera à 0,2% de la valeur de la transaction.

*"Avec le plafonnement de ces commissions, les coûts, tant pour les détaillants que pour les clients, seront réduits. Voici encore une démonstration que l'Union européenne peut servir utilement ses citoyens à travers des avancées concrètes "* a déclaré Françoise Grossetête.

En ce qui concerne les transactions par carte de crédit, les commissions seront plafonnées à 0,3% de la valeur de la transaction et les États membres pourront fixer un plafond de commission moins élevé pour les transactions nationales.

Les règles sur le plafonnement n'affectent pas les retraits de liquidités aux distributeurs automatiques de billets. Ces dispositions devront être officiellement approuvées par le Conseil des ministres avant de pouvoir être appliquées, six mois après l'entrée en vigueur de la législation.

-----

---

## Le chiffre de la semaine

**150 000** : c'est l'estimation du nombre de chrétiens d'Orient qui ont fui l'Irak afin d'échapper aux persécutions de l'État islamique. Plusieurs milliers ont trouvé refuge en Jordanie, pays dont le Roi Abdallah II a prononcé mardi un discours très émouvant devant le Parlement européen.

---